



Conseil communautaire
du vendredi 22 février 2019 à 14h30
à la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Affiché le 1^{er} mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt deux février, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING, Isabelle COLLAVET (pouvoir à Pierre BUISSON), Claude FERRADOU, Patrick GONDRAND, Thomas GUILLET, André GUILLOT (pouvoir à Franck GIRARD), Luc MAGNIN, Nicole MATER (pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Véronique RIONDET (pouvoir à Michaël KRAEMER), Françoise ROUGE (pouvoir à Guy CHARRON), Gabriel TATIN et Jean-Paul UZEL

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Serge CHALIER remarque qu'au point n°8 « modification du tableau des effectifs » est mentionné le fait que le service commun informatique est mutualisé pour l'ensemble des communes. Or, ce service commun est uniquement sollicité par les communes ayant adhéré au service et ayant signé la convention correspondante.

2. Décision du Président dans le cadre de ses délégations

Sans objet

3. Présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2019

Le Rapport d'orientations budgétaires permet au Conseil communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité, de débattre des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure, de la gestion de la dette et de présenter les perspectives 2019-2023.

Ce document a été présenté en séance pour servir de base au Débat d'orientations budgétaires pour cette année 2019 qui verra la finalisation des projets importants menés les années précédentes (ViaVercors, Très haut débit, PLUi-H, extension de Vercors Lait, rénovation énergétique du Tésespace Vercors...).

En introduction, Franck GIRARD précise que ce rapport d'orientations budgétaires est le dernier du mandat actuel en terme de réalisation, nous sommes dans la continuité de ce qui a été initié depuis le début du mandat. L'année 2019 est la dernière année budgétaire du mandat assumée pleinement et entièrement. Ce rapport d'orientations budgétaires respecte les orientations prises par le Conseil communautaire l'an dernier en ce qui concerne les taux fiscaux. De nombreux investissements sont inscrits pour cette année, c'est une caractéristique de la dynamique de notre territoire.

Michaël KRAEMER présente ce rapport d'orientations budgétaires et précise que la préparation du budget 2019 est tournée vers l'investissement à travers deux axes : développer l'activité économique et touristique du territoire et optimiser la gestion des déchets et de l'assainissement. Ce sont deux enjeux importants en sachant qu'il faut préserver les services courants aux usagers (accompagnement des entreprises, des socio-professionnels du tourisme, des crèches, soutien aux associations...).

Chantal CARLIOZ constate que le plan pluriannuel d'investissement de ce rapport d'orientations budgétaires présente les perspectives 2019-2023. Elle rappelle que la réalisation d'une résidence d'autonomie sur le territoire a été actée. Il serait important que la collectivité se positionne au moins sur le principe de soutenir ce projet.

L'appel à candidatures du Conseil départemental devrait être lancée au printemps prochain et sa réalisation est prévue d'ici 2021. Ce projet est en concordance avec la projection de nos investissements pour la période 2019-2023.

Si celui-ci abouti, il aura une relation directe avec la MARPA et la Communauté de communes.

Elle précise que ce projet est largement attendu par les habitants du territoire. Il faut être prêt à travailler sur ce dossier dans le courant de l'année.

Franck GIRARD confirme que cette remarque sera intégrée dans le rapport d'orientations budgétaires 2019.

Pour conclure, Franck GIRARD souhaite rappeler la fragilité du budget et notamment celle de notre capacité d'autofinancement. Il rappelle que l'orientation prise par le Conseil communautaire a été d'augmenter les taux de 9 % en 2018, 2019 et 2020. Cette orientation permettra ainsi de maintenir notre capacité d'autofinancement à un niveau minimum, qui garantit la réalisation des projets politiques du territoire.

Après ces différents échanges, le Conseil communautaire prend acte et vote le rapport d'orientations budgétaires 2019 à l'unanimité.

4. Validation du choix des entreprises pour la rénovation énergétique du Téléspace Vercors

Le bâtiment du Téléspace Vercors construit en 1996 présente des problématiques de confort et d'isolation et des potentialités d'agrandissement ont été identifiées.

En octobre 2016, l'entreprise « OAP Architecture » a été sélectionnée pour accompagner la CCMV dans la réalisation de l'étude de faisabilité et la définition d'un programme de travaux. La consultation du marché de travaux a été lancée le 4 décembre 2018. Il est à noter que le lot n°3 a été déclaré infructueux et est par conséquent relancé sous la forme d'un nouveau marché avec une remise des offres pour le 19 février à midi.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 « désamiantage » à AG Développement pour un montant de 31 120,00 € HT ;
- Lot n°2 « charpente, bois, couverture » à John Sauvajon pour un montant de 251 977,04 € HT ;
- Lot n°3 « menuiseries extérieures, aluminium et serrurerie » à CF ALU pour un montant de 86 594,87 € HT ;
- Lot n°4 « second œuvre » à NSTB pour un montant de 102 448,67 € HT ;
- Lot n°5 « ventilation, sanitaires » à TORES pour un montant de 15 779,79 € HT ;
- Lot n°6 « chauffage, électricité » à ELECTRO ONDAINE GENESIENNE pour un montant de 44 701,86 € HT ;
- Lot n°7 « voirie et réseaux divers » à BLANC (avec variante) pour un montant de 34 093,00 € HT.

La validation du choix des entreprises pour la rénovation énergétique du Téléspace Vercors est approuvée à l'unanimité pour l'ensemble des sept lots.

5. Appel de fonds de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) au titre de l'animation 2018-2019 du programme LEADER « Terres d'Échos »

Pour rappel, la Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère porte le programme LEADER « Terres d'Échos » dans le cadre d'une partenariat avec les intercommunalités du massif du Vercors et du Royans-Vercors ainsi qu'avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Dans ce cadre, il lui incombe de mettre à disposition du Groupe d'action local (GAL), instance décisionnelle de Terres d'Échos, les moyens nécessaires à l'animation et à la gestion du programme ainsi qu'à la communication sur son contenu et à son évaluation. Les postes sont financés à 70 % par l'Union européenne, les 30 % restant revenant aux communautés de communes selon la clef de répartition votée dans la convention de partenariat en décembre 2016 (délibération n°114/16 du 2 décembre 2016) :

- Saint-Marcellin Vercors Isère communauté : 62,61 %
- Communauté de communes du massif du Vercors : 21,42 %
- Communauté de communes du Royans-Vercors : 15,97 %

Les versements de subvention pour les postes sont désormais effectifs. La SMVIC doit donc appeler les participations des communautés de communes pour recevoir la subvention FEADER de 70 % sur les postes d'animation 2018 et 2019.

Pour mémoire, l'équipe est constituée d'un poste de chargé d'animation et responsable juridique, administratif et financier (1 ETP recruté en mars 2016), d'un poste d'assistance de gestion (0,6 ETP recruté en septembre 2017) et d'un poste d'animation du volet stratégie alimentaire territoriale durable porté le Parc naturel régional du Vercors (0,4 ETP actif depuis janvier 2016 mais réduit à 0,2 ETP en janvier 2019).

Des moyens ont été prévus pour la communication sur le programme et son évaluation ainsi que pour prendre en charge les frais de fonctionnement du GAL (organisation des instances et frais de missions notamment).

Récapitulatif des montants demandés et des modalités de versement pour les années 2018 et 2019 :

Année	Cofinancement publics - animation LEADER	SMVIC	CCMV	CCRV
2018	28 080,31 €	17 581,08 €	6 014,80 €	4 484,43 €
2019	26 680,97 €	16 704,95 €	5 715,06 €	4 260,95 €
TOTAL	54 761,28 €	34 286,03 €	11 729,86 €	8 745,38 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement de 11 729,86 € au titre de l'animation du programme LEADER « Terres d'Échos » pour les années 2018 et 2019.

L'animation du programme LEADER « Terres d'Échos » pour les années 2018 et 2019 à hauteur de 11 729,86 est approuvée à l'unanimité.

6. Animation du Plan pastoral territorial pour l'année 2019 : demande de subvention

La CCMV s'est engagée dans un nouveau Plan pastoral territorial (PPT) à l'échelle du Vercors 4 Montagnes pour la période 2016-2020. L'animation du PPT est indispensable pour mener à bien les objectifs définis dans ce plan et pour veiller à une bonne articulation des enjeux pastoraux avec l'ensemble des politiques et stratégies du territoire.

La CCMV avait donc proposé de porter en interne l'animation du PPT et validé un plan de financement par une délibération en date du 30 novembre 2015. Compte-tenu de la réorganisation interne des services de la collectivité et afin de garantir la meilleure animation possible du PPT, il est aujourd'hui proposé de renforcer la partie animation avec l'intervention de la Fédération des alpages de l'Isère qui pourra apporter une expertise et une technicité nouvelle, tout en restant dans le montant de l'enveloppe financière initiale, qui avait été validée par le Conseil communautaire.

La communauté de communes restera chef de file de la mission d'animation du PPT et réalisera l'ensemble des tâches d'animation notamment :

- la représentation politique du PPT sur le territoire ainsi que la mobilisation des élus locaux et collectivités partenaires sur ce sujet,
- la relation politique aux services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de la Direction départementale des territoires de l'Isère ainsi que du Conseil départemental de l'Isère,
- l'organisation des comités de pilotage et des comités techniques,
- la mise en lien du PPT avec les différentes politiques et stratégies du territoire.

La Fédération des alpages de l'Isère apportera son expertise et ses compétences techniques et interviendra notamment pour :

- renforcer la mobilisation et la concertation des acteurs du COPIL via la mise à disposition de la plateforme d'échange informatique EDELWEISS et garantir un suivi financier du PPT,
- aider à la formalisation des dossiers et la mobilisation des différents partenaires et garantir une veille sur les échéances importantes,
- assurer un suivi renforcé sur les actions liées aux sujets transversaux (communication, événementiels, diagnostics pastoraux),
- renforcer les actions de communication sur le pastoralisme à l'échelle du territoire de la Communauté de communes (et en particulier auprès des offices de tourisme).

Le plan de financement prévisionnel pour cette animation partagée est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Coût en € HT	Financeurs	Taux	Montant en € HT
Animation interne	632,50 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	60 %	2 304,00 €
Prestation Fédération des alpages de l'Isère	3 207,50 €	Autofinancement	40 %	1 536,00 €
TOTAL	3 840,00 €	TOTAL	100 %	3 840,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la proposition d'intervention de la Fédération des alpages de l'Isère dans le cadre d'une animation partagée du PPT pour l'année 2019 pour un montant de 3 207,50 € et d'accepter le plan de financement prévisionnel calculé sur le montant total de l'opération, soit 3 840 € et qui prévoit une subvention à hauteur de 60 % de la Région Auvergne Rhône-Alpes soit 2 304 €, la CCMV contribuant au financement à hauteur de 40 % soit 1 536 €.

Il est rappelé qu'initialement cette subvention n'était pas prévue, c'est un reliquat des années précédentes. En effet, il avait été convenu que la totalité de l'enveloppe du PPT était fléchée pour la construction du logement du berger à la Molière.

Serge CHALIER précise que le PPT à l'avantage, par rapport à d'autres procédures, d'offrir une souplesse puisque l'élaboration d'avenant est possible afin de basculer et d'aménager certaines lignes de ce plan en fonction des demandes émanant du territoire. Une autre animation organisée dans le cadre du PPT est la Fête des alpages. Elle permet d'apporter aux touristes une connaissance sur le lien qui existe entre notre territoire, les alpages et la vie des bergers.

La demande de subvention pour l'animation du Plan pastoral territorial pour l'année 2019 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 2 304 € est approuvée à l'unanimité.

7. Demande de classement de l'Office de tourisme intercommunal regroupant les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors, Engins et Saint-Nizier-du-Moucherotte

Les offices de tourisme intercommunaux peuvent être classés par catégories I, II ou III suivant le niveau des aménagements et des services garantis au public évalué selon un tableau de critères de classement fixé par l'agence de développement touristique de la France « Atout France » et homologué par arrêté du ministre en charge du tourisme.

Il revient au Conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme intercommunal, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'État dans le département. Ce classement est prononcé pour 5 ans.

L'office de tourisme intercommunal déposera un dossier de classement de catégorie III auprès de la Préfecture de l'Isère (direction départementale de la protection des populations), première étape dans sa démarche qualité.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter auprès de la Préfecture de l'Isère le classement de l'Office de tourisme intercommunal Vercors en catégorie III.

Pour répondre à une question de Guy CHARRON, il est précisé que le délai pour obtenir le classement en catégorie III est d'un an. Hubert ARNAUD explique qu'un office de tourisme intercommunal peut prétendre à un classement en catégorie I, en sachant que les délais sont très longs et que cela nécessite un travail important de la part des services.

Thierry GAMOT se demande si l'objectif est toujours d'aller vers un classement des stations. La Commune d'Autrans était une station classée et Lans-en-Vercors vient de perdre son classement. Pour le retrouver, il faut que l'office de tourisme intercommunal soit préalablement classé en catégorie I donc la démarche sera longue.

Serge CHALIER souhaite savoir quelle est la pertinence d'un classement, est-ce que c'est un critère de différenciation majeur pour les touristes. Michaël KRAEMER répond que l'obtention d'un classement implique des aménagements et des équipements dans la commune, c'est tout de même un gage de qualité. Chantal CARLIOZ ajoute que le classement en catégorie I assure à la clientèle la présence minimum d'un certain nombre de services, c'est une garantie, tout comme un label. Selon François NOUGIER, les touristes ne regardent pas si la station est classée touristique mais ils se tourneront sûrement plus vers une station qui offrent de nombreux services. Franck GIRARD confirme que dans le cadre de l'attractivité du territoire que nous souhaitons développer, le classement permet d'offrir à notre clientèle d'avantages de services de qualité.

La demande de classement de l'Office de tourisme intercommunal en catégorie III est approuvée à l'unanimité.

8. Avance de subvention à l'Office de tourisme intercommunal regroupant les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors, Engins et Saint-Nizier-du-Moucherotte

La création de l'Office de tourisme intercommunal (OTI) Vercors regroupant les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors, Engins et Saint-Nizier-du-Moucherotte est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une convention d'objectifs a été établie pour l'année 2018 entre la CCMV et l'OTI afin de définir les missions et objectifs portés par cette nouvelle structure.

Suite à la demande formulée par l'OTI et pour permettre de mener à bien sa mission et pour faire face aux échéances financières, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une avance de subvention au titre de l'année 2019 d'un montant de 180 000 €.

L'avance de subvention à l'Office de tourisme intercommunal à hauteur de 180 000 € au titre de l'année 2019 est approuvée à l'unanimité.

9. Demande d'aide au Conseil départemental de l'Isère pour le Relais des assistantes maternelles pour l'année 2019

Les relais d'assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil départemental de l'Isère à hauteur de 3 049 € pour un temps plein.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Isère l'aide forfaitaire pour le fonctionnement du Relais des assistantes maternelles de la CCMV pour l'année 2019, soit la somme de 4 573,50 € pour les 1,5 équivalents temps plein du RAM « P'tit Patapam ».

La demande d'aide auprès du Conseil départemental de l'Isère pour le Relais des assistantes maternelles « P'tit Patapam » à hauteur de 4 573,50 € pour l'année 2019 est approuvée à l'unanimité.

10. Choix du prestataire pour la réalisation de l'étude du « schéma directeur d'assainissement »

En réponse au rapport de manquement administratif et pour répondre aux demandes complémentaires des services de la Direction départemental des territoires, la Communauté de communes a lancé début décembre dernier, une consultation pour sélectionner un bureau d'études chargé de réaliser le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement à l'échelle des 6 communes de la CCMV.

L'objectif principal de cette étude est de cibler les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et de proposer un programme d'actions chiffrées et priorisées pour les éliminer.

La consultation initiale courrait jusqu'au 18 janvier dernier. A l'analyse de ces offres, nous avons constaté que les prix de cette étude étaient supplémentaires au budget qui a été alloué. Le détail quantitatif estimatif (DQE) a été modifié et la consultation a été prolongée jusqu'au 7 février pour mener à bien une négociation.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'entreprise Alp'Études pour la réalisation de l'étude du « schéma directeur d'assainissement » pour un montant de 139 668,00 € TTC.

La réalisation de l'étude du « schéma directeur d'assainissement » par Alp'Études pour un montant de 139 668 € est approuvée à l'unanimité.

11. Validation du projet inscrit au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019

Au titre de la programmation de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019, la CCMV sollicite une subvention pour le projet de réhabilitation de la zone d'activités dite « du Champ du Creux » à Corrençon-en-Vercors.

L'objet de cette opération est de finaliser la réhabilitation de la zone, en particulier par les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) : création d'une voirie de desserte en enrobé et renforcement d'une zone de sol instable.

Le montant d'aide sollicité est de 15 000 € pour un coût d'opération qui s'élève à 60 000 € (soit un taux d'intervention de 25%).

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la demande de subvention DETR auprès de l'État pour l'année 2019 pour la réhabilitation de la zone d'activités du « Champ du Creux » à Corrençon-en-Vercors.

La demande de subvention pour la réhabilitation de la zone d'activités du « Champ du Creux » à Corrençon-en-Vercors auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2019 est approuvée à l'unanimité.

12. Questions diverses

Dans le cadre d'une ré-organisation des services, Pierre BUISSON a constaté que le temps de travail de l'ambassadeur du tri a diminué. Au vu du budget des investissements consacré aux ordures ménagères et pour répondre aux objectifs fixés par l'État, c'est insuffisant et ça semble compliqué. Il regrette que cette réorganisation n'ai pas été présentée en commission environnement.